

1 Cour Pénale Internationale - Prestation de serment solennel des juges

2 Mercredi 11 mars 2009

3 La séance est ouverte à 10 h 34 sous la présidence de M^{me} Odio Benito

4 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.

5 (*Entrée des juges*)

6 M^{me} LE PRÉSIDENT INTÉRIMAIRE ODIO BENITO (*interprétation de l'anglais*) :

7 Excellences, il y a six ans aujourd'hui, le 11 mars 2003, la toute première réunion des

8 juges de la Cour pénale internationale avait lieu à La Haye. Notre engagement

9 solennel a été prononcé devant, entre autres personnalités de choix, l'ancien

10 Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, qui s'est adressé à nous, 11

11 hommes et sept femmes, comme, et je cite : « Représentant toutes les régions du

12 monde et maintes cultures et traditions juridiques différentes. » Et il a décrit ces

13 18 premiers juges comme étant l'incarnation de notre conscience collective.

14 « Pendant des siècles — a-t-il ajouté — et tout particulièrement pendant ce dernier

15 siècle, cette conscience a été choquée par des crimes indicibles ; des crimes dont les

16 victimes ne se comptaient pas en dizaines mais en milliers et même en millions. » Fin

17 de citation.

18 La douloureuse évidence de l'impunité et la commission fréquente de crimes

19 internationaux, génocides, crimes de guerre, crimes contre l'humanité, partout dans

20 le monde à l'encontre de femmes, d'enfants et d'hommes a rendu possible la création

21 de cette Cour pénale internationale. Pour mettre un terme à l'impunité des auteurs

22 de ces crimes et ainsi concourir à la prévention de nouveaux crimes ; paragraphe 5

23 du préambule des Statuts.

24 De plus, la Cour avait l'intention d'accorder à ces victimes d'atrocités qui défient

25 l'imagination et heurtent profondément la conscience humaine — paragraphe 2 du

1 préambule —, l'opportunité de participer à cette grande œuvre internationale
2 cruciale.

3 Ce 11 mars 2003 et depuis lors, la Cour a grandi pour devenir une institution
4 pleinement opérationnelle. Quatre situations font l'objet d'une enquête par le
5 Procureur, 13 mandats d'arrêt ont été délivrés et quatre arrestations ont été
6 exécutées avec la coopération des États parties.

7 Les Chambres préliminaires ont demandé ou ont présenté des requêtes en vue de
8 délivrance d'un mandat d'arrêt dans quatre situations et ont confirmé les charges
9 dans deux affaires.

10 La Chambre d'appel a commencé à s'attaquer aux questions fondamentales
11 d'interprétation du Statut de Rome et, cette année, la Cour a entamé son tout premier
12 procès.

13 Un deuxième procès achève sa phase préliminaire et débutera bientôt ses audiences.

14 Pour la première fois dans l'histoire, les droits des victimes à participer aux
15 procédures reconnues dans le Statut de Rome sont devenus une réalité.

16 404 victimes, des femmes, des hommes, des garçons et des filles sont actuellement
17 des victimes participantes dans la situation de RDC, dans la situation de l'Ouganda,
18 dans la situation du Darfour et dans la situation de la République centrafricaine.

19 Parmi ces 404 femmes, hommes, garçons et filles, il y en a 96 dans l'affaire Lubanga
20 et... les 57 participants actuellement dans l'affaire Katanga Ngudjolo.

21 Rien de tout cela n'eut été possible sans la coopération internationale, y compris le
22 soutien des États, des organisations internationales, et de la société civile, et le
23 dévouement des quatre organes de la Cour.

24 Cet appui sans faille sera essentiel dans les années à venir pour garantir des procès
25 équitables et rapides qui permettent à l'accusé d'avoir ses droits respectés, le droit de

1 savoir pour l'opinion publique et les droits des victimes à participer.

2 Il y a un peu plus de sept ans, l'Assemblée des États parties au Statut de Rome a élu
3 six juges à la Cour pénale internationale.

4 Ce matin, les juges élus prononceront, en audience publique, leur engagement
5 solennel d'exercer leurs fonctions en toute conscience et en toute impartialité.

6 C'est un jour important pour l'ensemble de la Cour, et pour cette raison, nous, juges
7 sommes rejoints aujourd'hui par le Procureur, le Procureur adjoint, le Greffier et le
8 greffier adjoint ; le président de l'Assemblée des États parties est également présent.

9 Nous souhaitons la bienvenue à ces juges qui dans quelques instants prendront leur
10 engagement solennel et deviendront officiellement des juges de la CPI ; M^{me} le juge
11 Fumiko Saiga, M^{me} la juge Joyce Aluoch, M^{me} le juge Sanji Mmasenono Monageng,
12 M^{me} le juge Christine Van den Wyngaert et M. Le juge Cuno Tarfusser.

13 Le juge Shahabuddeen, qui avait été élu par les États parties, a décidé pour des
14 raisons personnelles de ne pas rejoindre la Cour. Nous lui rendons hommage en tant
15 que distingué juge international, et nous regrettons profondément de ne pouvoir
16 bénéficier de sa sagesse et de son expérience.

17 Avec le serment des cinq juges aujourd'hui, la Cour entame un nouveau chapitre
18 dans son histoire ; permettez-moi de rendre hommage aux juges qui faisaient partie
19 des 18 premiers juges et qui ont quitté la Cour ; les juges Maureen Clark, Claude
20 Jorda, Karl Hudson-Phillips, Georghios Pikis, Navy Pillay, Mauro Politi et Neroni
21 Slade ; chacun d'entre eux a contribué à bâtir les structures judiciaires et
22 administratives qui constituent les fondations sur lesquelles s'appuie la Cour
23 aujourd'hui.

24 Nous leur sommes profondément reconnaissants de leur travail et de ce qu'ils ont
25 laissé en héritage à la Cour pour l'avenir.

1 Nous souhaitons également rendre hommage aux membres de la dernière
2 Présidence dont les mandats en tant que membre de cet organe important « a »
3 expiré hier. Les juges Akua Kuenyehia et René Blattmann qui ont, sans relâche,
4 consacré leurs efforts ces trois dernières années à s'acquitter de leur devoir judiciaire
5 et de leurs fonctions en tant que premier et second vice-président.
6 Nous sommes très reconnaissants à ces juges des nombreuses contributions qu'ils
7 ont apportées à l'établissement des fondations de la Cour.
8 Le Président Philippe Kirsch a accompli également un deuxième mandat en tant que
9 premier Président de la Cour et ce mandat a pris fin hier.
10 Philippe Kirsch a rejoint la Cour après avoir consacré plusieurs années à la
11 Présidence de l'assemblée plénière de la conférence diplomatique de Rome, et en tant
12 que Président de la commission préparatoire. Ses efforts ont grandement contribué
13 au miracle du 10 juillet 1998 qui a donné naissance au Statut de Rome.
14 En tant que membre de la Chambre d'appel et premier Président de la Cour
15 effectuant deux mandats successifs, ses efforts sans relâche et ses talents ont fait
16 grandir la semence initiale plantée en 1998 ; et rendu possible l'avènement d'une
17 Cour pénale internationale permanente et véritablement indépendante.
18 Nous lui sommes extrêmement reconnaissants. Ils nous manqueront tous
19 douloureusement.
20 Aujourd'hui, le 11 mars 2009, 18 juges, 10 femmes et huit hommes représentant
21 toutes les régions du monde et maintes cultures et traditions juridiques différentes
22 poursuivront la tâche entamée il y a six ans.
23 Nous renforcerons la règle du droit au niveau national et international. C'est la seule
24 manière de donner corps à un système de justice pénale. Et de garantir que la justice
25 deviendra véritablement globale, sensible au plan culturel, respectueuse de la

1 diversité et des différentes traditions juridiques. Merci beaucoup.

2 J'aimerais maintenant inviter le Président de l'Assemblée des États parties à faire son
3 rapport sur l'élection des juges.

4 M. LE PRÉSIDENT WENAWESER (*interprétation de l'anglais*) : M^{me} le Président,
5 M^{me} le Greffier, Excellences, Mesdames et Messieurs, il y a un peu plus de 10 ans,
6 cette Cour n'était qu'une vague idée qui était reflétée dans des projets de documents
7 de quelques centaines de pages que certains d'entre nous avons rassemblées dans un
8 ensemble de propositions cohérentes à Zutphen, ici aux Pays-bas, pour les soumettre
9 à la considération de la conférence diplomatique de Rome.

10 Le 17 juillet 98, dans la ville de Rome, le Statut a été adopté par la conférence
11 diplomatique sous la présidence de Philippe Kirsch, qui vient juste de terminer son
12 mandat en tant que juge et premier Président de la Cour pénale internationale.

13 Alors que nous sommes rassemblés ici, aujourd'hui, pour entendre l'engagement
14 solennel de cinq nouveaux juges de la Cour pénale internationale, la Cour dispose
15 du soutien de 108 États parties de toutes les régions, toutes les parties du monde et
16 toutes les traditions judiciaires.

17 Dix ans, six ans après que les premiers juges aient pris leur mandat, la Cour a
18 consolidé son édifice institutionnel, a engagé ses premières enquêtes, suite au renvoi
19 des États et du Conseil de sécurité des Nations Unies.

20 Des procédures judiciaires, ainsi qu'un procès sont en cours ; le premier accusé est
21 devant la Cour, dans le respect plein et entier de ses droits, dans le respect
22 également de toutes les normes internationales en matière de procès équitable et
23 avec la participation des victimes aux procédures devant la Cour.

24 Cette Cour repose sur un traité complexe élaboré de façon très complète qui a été
25 négocié et adopté par les États souverains déterminés à mettre fin à l'impunité pour

1 les crimes les plus graves qui touchent l'ensemble de la communauté internationale
2 et qui menacent la paix, la sécurité et le bien-être du monde.

3 Il tire sa légitimité unique à la fois des procédures judiciaires et, également, du fait
4 que plus d'une centaine d'États ont pris la décision d'y adhérer. Son adoption à la
5 conférence de Rome a été un véritable jalon dans l'histoire du droit international. Et
6 ce qui est plus important encore, peut-être, elle a représenté un moment phare de
7 l'histoire des relations internationales, du fait que l'objet du Statut de Rome est que
8 la Cour doit contribuer à la fois à la justice et à la paix.

9 Depuis sa création et même avant, cette Cour a été confrontée à des attaques et à des
10 résistances de certains.

11 Elle a continué d'exister du fait de la puissance de son message principal qui est que
12 les crimes les plus graves ne peuvent rester impunis et que le droit doit prévaloir.

13 Elle a réussi à vaincre le scepticisme, à gagner le respect qui lui est dû du fait des
14 centaines de décisions qui ont été prises dans le respect strict du droit.

15 La Cour a grandi à une vitesse que peu auraient pu prévoir, mais elle reste
16 néanmoins une jeune institution. Elle a réussi à se faire une place dans le panorama
17 institutionnel international et elle continuera de garder cette place en continuant de
18 remplir le mandat qui lui a été confié par le Statut de Rome et au fur et à mesure
19 qu'elle ira... qu'elle se rapprochera de son objectif d'universalité. Pour y parvenir, elle
20 a besoin du soutien politique des États, des organisations internationales, de la
21 société civile et de l'ensemble de la population. Et elle a également besoin de
22 l'engagement personnel fort et déterminé des experts du droit, des meilleurs experts
23 du droit.

24 La Cour a son siège à La Haye, la capitale mondiale du droit, mais sa présence est
25 ressentie partout dans le monde ; dans les capitales des États parties, dans les

1 organisations internationales, notamment aux Nations Unies, en collaboration avec
2 qui la Cour a été créée.

3 C'est une institution qui exerce sa compétence uniquement lorsque les États qui ont
4 la responsabilité première de le faire n'ont pas la volonté ou sont dans l'incapacité de
5 traduire les auteurs des crimes les plus graves en justice.

6 Un des objectifs les plus importants du Statut de Rome et un des effets les plus
7 importants de la Cour est le renforcement des juridictions nationales dans le monde
8 entier. La conférence de révision aura lieu à Kampala, en Ouganda, en 2010 et les
9 États, ainsi que la population en général, vont avoir les yeux tournés de plus en plus
10 vers les résultats de la Cour et de ce qu'il faudra apporter comme modifications, si
11 nécessaire, au Statut de Rome.

12 Madame le Président, les yeux du monde entier, et en particulier ceux des victimes,
13 sont résolument tournés vers la Cour et en guettent toutes les décisions.

14 La nature strictement judiciaire de ces procédures et les normes les plus élevées de la
15 justice internationale guident le travail de la Cour et l'Assemblée des États parties
16 continuera d'accorder le plus grand soin à ce que les personnes soigneusement
17 choisies assument le privilège de servir la Cour en tant que juges.

18 À la neuvième réunion de sa septième session qui s'est tenue le 19 et 20 janvier 2009,
19 l'Assemblée a procédé à l'élection de six nouveaux juges devant siéger à la Cour
20 pénale internationale, conformément aux dispositions du Statut.

21 Les personnes suivantes ont été élues : M^{me} Joyce Aluoch, M^{me} Sanji Mmasenono
22 Monageng, M^{me} Fumiko Saiga, M. Mohammed Shahabuddeen, M. Cuno Tarfusser et
23 M^{me} Christine van den Wyngaert.

24 Dans une communication datée du 16 février 2009, M. Mohamed Shahabuddeen m'a
25 informé qu'il n'était plus en mesure d'assumer son mandat de juge de la Cour.

1 Nous sommes donc ici réunis aujourd'hui pour assister à l'engagement solennel de
2 cinq juges uniquement.

3 Vous avez été élus par les États parties au Statut de Rome parce que vous répondez
4 aux critères les plus élevés dans le domaine du droit pénal international et possédez
5 les qualifications requises dans vos États respectifs pour pouvoir être nommés aux
6 postes judiciaires les plus élevés. On attend de vous que vous appliquiez la lettre et
7 l'esprit du Statut de Rome et qu'ainsi vous puissiez remplir le mandat qui vous a été
8 confié par les États parties pour le bénéfice de la communauté internationale dans
9 son ensemble.

10 Au nom de l'Assemblée des États parties, je voudrais redire à la Cour dans son
11 ensemble qu'elle peut continuer sur le soutien permanent de notre Assemblée qui lui
12 apportera tous les moyens nécessaires et tout le soutien dont elle a besoin pour
13 assumer son mandat. Merci, Madame le Président.

14 M^{me} LE PRÉSIDENT INTÉRIMAIRE ODIO BENITO (*interprétation de l'anglais*):
15 Merci, Votre Excellence.

16 Nous allons maintenant procéder à l'engagement solennel.

17 J'invite le Président de l'Assemblée des États parties à faire procéder à l'engagement
18 solennel et je demande au Greffier de l'aider dans cette tâche.

19 M^{me} LE GREFFIER (*interprétation de l'anglais*): Madame Fumiko Saiga, je vous invite
20 à rejoindre le pupitre du Président de l'Assemblée des États parties et à prononcer
21 l'engagement solennel, conformément à la règle 5-a du Règlement de procédure et
22 de preuve.

23 M. LE PRÉSIDENT WENAWESER (*interprétation de l'anglais*): Madame Fumiko
24 Saiga, l'Assemblée des États parties vous a élue en tant que juge à la Cour pénale
25 internationale ; je vous invite à lever votre main droite et, conformément à la règle

1 5-a du Règlement de procédure et de preuve, à prononcer votre engagement
2 solennel.

3 M^{me} LA JUGE SAIGA (*interprétation de l'anglais*): Moi, Fumiko Saiga, déclare
4 solennellement que je remplirai mes devoirs et exercerai mes attributions de Juge de
5 la Cour pénale internationale en tout honneur et dévouement, en toute impartialité
6 et en toute conscience, et que je respecterai le caractère confidentiel des enquêtes et
7 des poursuites et le secret des délibérations.

8 M. LE PRÉSIDENT WENAWESER (*interprétation de l'anglais*): Je vous remercie.
9 Vous pouvez maintenant signer votre déclaration auprès du Greffier.

10 (*Signature de sa déclaration par la Juge Fumiko Saiga*)

11 M^{me} LE GREFFIER (*interprétation de l'anglais*): Madame le juge Joyce Aluoch, je vous
12 invite à rejoindre le pupitre du Président de l'Assemblée des États parties et à
13 prononcer votre engagement solennel, conformément à la règle 5 du Règlement de
14 procédure et de preuve.

15 M. LE PRÉSIDENT WENAWESER (*interprétation de l'anglais*): Madame le juge Joyce
16 Aluoch, l'Assemblée des États parties vous a élue en tant que juge de la Cour pénale
17 internationale ; je vous invite à lever votre main droite et, conformément à la règle
18 5-1-a du Règlement de procédure et de preuve, à prononcer votre engagement
19 solennel.

20 M^{me} LA JUGE ALUOCH (*interprétation de l'anglais*): Moi, Joyce Aluoch, déclare
21 solennellement que je remplirai mes devoirs et exercerai mes attributions de Juge de
22 la Cour pénale internationale en tout honneur et dévouement, en toute impartialité
23 et en toute conscience, et que je respecterai le caractère confidentiel des enquêtes et
24 des poursuites et le secret des délibérations.

25 M. LE PRÉSIDENT WENAWESER (*interprétation de l'anglais*): Je vous remercie.

1 Vous pouvez aller signer votre déclaration auprès du Greffier.

2 (*Signature de sa déclaration par la Juge Joyce Aluoch*)

3 M^{me} LE GREFFIER (*interprétation de l'anglais*) : Madame le juge Sanji Mmasenono
4 Monageng, je vous invite à rejoindre le pupitre du Président de l'Assemblée des
5 États parties et à prononcer votre engagement solennel, conformément à la règle
6 5-1-a du Règlement de procédure et de preuve.

7 M. LE PRÉSIDENT WENAWESER (*interprétation de l'anglais*) : Madame Sanji
8 Mmasenono Monageng, l'Assemblée des États parties vous a élue en tant que juge
9 de la Cour pénale internationale ; je vous invite à lever votre main droite et,
10 conformément à la règle 5-1-a du Règlement de procédure et de preuve, à prononcer
11 votre engagement solennel.

12 M^{me} LA JUGE MONAGENG (*interprétation de l'anglais*) : Moi, Sanji Mmasenono
13 Monageng, déclare solennellement que je remplirai mes devoirs et exercerai mes
14 attributions de Juge de la Cour pénale internationale en tout honneur et
15 dévouement, en toute impartialité et en toute conscience, et que je respecterai le
16 caractère confidentiel des enquêtes et des poursuites et le secret des délibérations.

17 M. LE PRÉSIDENT WENAWESER (*interprétation de l'anglais*) : Je vous remercie.

18 Vous pouvez aller signer votre déclaration auprès du Greffier.

19 (*Signature de sa déclaration par la Juge Sanji Mmasenono Monageng*)

20 M^{me} LE GREFFIER (*interprétation de l'anglais*) : Madame le juge Christine van den
21 Wyngaert, je vous invite à rejoindre le pupitre du Président de l'Assemblée des États
22 parties et à prononcer votre engagement solennel, conformément à la règle 5-1-a du
23 Règlement de procédure et de preuve.

24 M. LE PRÉSIDENT WENAWESER : Madame Christine van den Wyngaert,
25 l'Assemblée des États parties vous a élue afin d'exercer les fonctions de juge auprès

1 de la Cour pénale internationale ; je vous demande de lever votre main droite et, en
2 accord avec l'article 5-1-a du Règlement de procédure et de preuve, de prêter
3 serment.

4 M^{me} LA JUGE VAN DEN WYNGAERT : Je, Christine van den Wyngaert, déclare
5 solennellement que je remplirai mes devoirs et exercerai mes attributions de Juge de
6 la Cour pénale internationale en tout honneur et dévouement, en toute impartialité
7 et en toute conscience, et que je respecterai le caractère confidentiel des enquêtes et
8 des poursuites et le secret des délibérations.

9 M. LE PRÉSIDENT WENAWESER : Je vous remercie.

10 Vous pouvez à présent signer votre déclaration face au Greffier.

11 *(Signature de sa déclaration par la Juge Christine van den Wyngaert)*

12 M^{me} LE GREFFIER *(interprétation de l'anglais)* : Monsieur le juge Cuno Tarfusser, je
13 vous invite à rejoindre le pupitre du Président de l'Assemblée des États parties et à
14 prononcer votre engagement solennel conformément à la règle 5-1-a du Règlement
15 de procédure et de preuve.

16 M. LE PRÉSIDENT WENAWESER *(interprétation de l'anglais)* : Monsieur Cuno
17 Tarfusser, l'Assemblée des États parties vous a élu en tant que juge à la Cour pénale
18 internationale. Je vous invite à lever votre main droite et conformément à la règle
19 5-1-a du Règlement de procédure et de preuve à prononcer votre engagement
20 solennel.

21 M. LE JUGE TARFUSSER *(interprétation de l'anglais)* : Moi, Cuno Tarfusser, déclare
22 solennellement que je remplirai mes devoirs et exercerai mes attributions de Juge de
23 la Cour pénale internationale en tout honneur et dévouement, en toute impartialité
24 et en toute conscience, et que je respecterai le caractère confidentiel des enquêtes et
25 des poursuites et le secret des délibérations. .

- 1 M. LE PRÉSIDENT WENAWESER (*interprétation de l'anglais*) : Je vous remercie.
2 Vous pouvez aller signer votre déclaration auprès du Greffier.
3 (*Signature de sa déclaration par le juge Cuno Tarfusser*)
4 M^{me} LE PRÉSIDENT ODIO BENITO (*interprétation de l'anglais*) : Merci, votre
5 Excellence.
6 L'engagement solennel des cinq juges de la Cour pénale internationale a ainsi été
7 effectué, conformément à l'article 45 du Statut.
8 Comme le prévoit la norme 9 du Règlement de procédure et de preuve, le mandat de
9 ces juges commence aujourd'hui, le 11 mars.
10 Le premier point à l'ordre du jour pour les juges en tant que membres de la Plénière
11 des juges consiste à élire les membres de la Présidence et à assigner les juges aux
12 différentes sections.
13 L'Assemblée plénière commencera cet après-midi à huis clos.
14 La séance est levée.
15 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.
16 (*La séance est levée à 11 h 08*)